Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20261013-20261009-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIPRIAC

Séance du Mardi 13 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 07 octobre 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie et sous la présidence de Monsieur Franck PICHOT, Maire.

Étaient présents : COUSIN Marion, DESILLES Bettina, DUCLOYER Alain, FENIET Maud, FLEHO Elisabeth, FRANGEUL Jean-Pierre, GICQUEL Patricia, GLEMAU Jean-Yves, GORIN Nicolas, GUÉHO Cyril, LE GUYADER Tifenn, LE QUELLEC Jean-Charles, LEROUX Fabien, LEVESQUE Jean-Luc, LUBERT Jean-Claude, MELLERIN Brigitte, PAUMIER Mathieu, PICHOT Franck, PITRÉ Stéphanie, RACAPÉ Isabelle, SENNINGER Danielle, VIARD Emmanuelle,

Ont donné procuration :
HUET Aurélien donne pouvoir à FENIET Maud
JAN Émile donne pouvoir à SENNINGER Danielle
KRYSTKIEWICZ Catherine donne pouvoir à FLEHO Elisabeth

Étaient absents :
YART Stéphanie
THOUZEAU Nicolas

Secrétaire de séance :
RACAPE isabelle

Nombre de conseillers :

En exercice	: 27
Présents	: 22
Procurations	: 3
Votants	: 25

Date de la convocation du Conseil Municipal : 07/10/2026
Date d'affichage : 07/10/2026

DELIBERATION 2026_10_09
ADOPTION DU PLAN D'ACTIONS DU PROJET DE MANDATURE 2026-2032

Annexe : plan d'action du projet de mandature 2026-2032

Rapport de Franck Pichot, Maire

Le projet de mandat 2026-2032 est la feuille de route de l'équipe municipale, qui découle du programme sur lequel les membres du conseil municipal ont été élus.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20261013-20261009-DE

Un travail de plusieurs mois a été nécessaire pour affiner les actions souhaitées et les prioriser, en fonction des capacités humaines et financières de la collectivité.
Ce travail d'élaboration du projet de mandat s'est déroulé en plusieurs temps :

- avril : présentation du bilan du mandat précédent et du diagnostic de la commune
- mai : définition collective des objectifs à atteindre pendant la mandature
- juin et juillet, en commissions thématiques : définition des priorités de chacune des commissions et propositions d'actions à mener pendant la durée du mandat
- septembre : lors de deux réunions en commission générale, priorisation des projets nécessitant un investissement humain ou financier important.

Ainsi, une centaine d'actions ont été proposées, qui se répartissent en objectifs généraux et opérationnels.

Objectifs généraux	**Objectifs opérationnels**
Offrir un cadre de vie de qualité et durable	▪ Maîtriser le développement urbain dans un contexte de raréfaction du foncier ▪ Proposer une offre de logements diversifiée ▪ Engager une transition écologique localement, pour limiter les risques liés au réchauffement climatique ▪ Développer les mobilités actives dans le bourg et entre les villages ▪ Entretenir le patrimoine communal : bâtiments, voirie et propreté urbaine, réseaux
Renforcer les services aux habitants	▪ Favoriser l'inclusion des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans la vie quotidienne ▪ Proposer un accueil de qualité aux enfants, quel que soit leur âge, et à leurs familles ▪ Mettre en place une politique de prévention et de gestion des risques ▪ Offrir des conditions d'accueil adaptées aux professionnels de la santé pour maintenir une offre de soins diversifiée ▪ Améliorer la gestion des affaires funéraires ▪ Poursuivre les liens avec les structures liées à l'insertion et à l'emploi ▪ Améliorer les services à la population sur la commune de Saint-Ganton
Renforcer l'attractivité de la commune, en misant sur le lien social pour faire de la commune un espace vivant	▪ Faire de l'îlot de la Minoterie un équipement majeur de la vie associative et culturelle locale ▪ Renforcer le dynamisme commercial du centre-bourg ▪ Maintenir un (haut) niveau de services envers les associations ▪ Préserver et mettre en valeur le patrimoine matériel et immatériel de la commune
Piloter la gestion communale de	▪ Mieux faire connaître l'action de la collectivité

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20261013-20261009-DE

manière efficace et transparente	▪ Disposer des compétences et des moyens techniques nécessaires à la mise en place du projet de mandat, au regard des capacités financières et humaines de la collectivité ▪ Se doter d'outils de gestion financière, nécessaires à la mise en place du projet de mandat

La centaine d'actions proposée par l'équipe municipale regroupe des projets très divers : des actions ponctuelles ou nécessitant peu de moyens et financiers, des études stratégiques globales à mener, des projets dont le contour est à dessiner et des actions déjà engagées.

Le travail des élus en commission générale, a permis d'arbitrer les actions à lancer en 2026/2027, à savoir :

- La reconversion du site de la Société Bretonne d'Étiquettes (SBE)

Il est envisagé une acquisition par l'EPF pour le compte des deux collectivités. Le bâtiment actuel pourrait être affecté à des activités à vocation économique et un immeuble d'habitation pourrait être construit sur le parking.

- La rénovation et l'extension du foyer Les Glycines :

L'ADIMC a répondu à l'appel à projet du Conseil Départemental relatif à la création de places d'Établissement d'accueil non médicalisé (EANM). Il s'agit de bénéficier de 15 places d'hébergement supplémentaires qui impliqueraient la construction d'une nouvelle unité sur le site actuel.

- Réaliser une extension de la maison de santé :

L'extension de la maison de santé doit être préparée. L'année 2027 devra notamment permettre :

- de préciser les besoins en termes d'accueil de nouveaux professionnels de santé en concertation avec les professionnels déjà présents sur le territoire
- de proposer des solutions d'attente dans la perspective de la réception des travaux d'extension qui ne pourront être menés dans un temps court.

- L'acquisition de la propriété des consorts travers, située rue de l'avenir :

Il s'agit d'engager une réflexion sur la possibilité de créer de nouveaux habitats, commerces et parc public, en lien avec l'EPF.

- Mettre en place une stratégie d'adaptation des bâtiments au réchauffement climatique, pour garantir la continuité des services publics :

Il s'agit d'identifier les priorités d'aménagement par bâtiment et de mettre en place les adaptations au fil des années.

- Adapter le complexe sportif aux futurs besoins

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20261013-20261009-DE

En 2027, il est demandé à la commission 3 d'engager une réflexion portant sur l'aménagement de l'ensemble du complexe sportif et sur les besoins de long terme.

Il est précisé que ce plan d'action est évolutif et qu'il sera actualisé tous les ans en fonction de l'avancée des projets.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le plan d'actions du projet de mandature 2026-2032, annexé à la présente délibération, constituant la feuille de route de l'équipe municipale pour la durée du mandat **;**

APPROUVE les priorités d'action identifiées pour les années 2026 et 2027 ;

PRÉCISE que la mise en œuvre des actions sera conduite en fonction des priorités retenues et des capacités humaines, techniques et financières de la collectivité.

Le Maire,
Franck PICHOT

Le secrétaire de séance,
Isabelle RACAPE

MAIRIE DE PIPRIAC
(Ille-et-Vilaine)